

---

**AUBENAS LES ALPES**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 Septembre 2020 à 18h30**

**Présent**

M.ROLAND PETIET  
Mme SYLVIE MARTELLI  
Mme MARIE BAK  
Mme BRIGITTE MOYA  
Mme MARION PASCAL

**Excusés**

Mme GARANCE VARIOT donne pouvoir à Mme BRIGITTE MOYA  
M.MIKAËL FIERENS donne pouvoir à M. ROLAND PETIET

**Refus du transfert de PLUi**

Madame le Maire lit le mail de monsieur DEPIEDS, informant les élus concernant le transfert du PLUi. Il s'avère que la loi, dénommée ALUR, plus précisément son article 136, prévoit le transfert automatique de la compétence urbanisme, ce qui implique le recours au PLUi  
Après avoir exposé les faits le Conseil Municipal vote à l'unanimité contre le transfert à la CCHPPB

**Annulation délibération FODAC et refaire une autre**

Le 10 juillet nous avons délibéré pour faire la demande du FODAC, pour le quartier Durable, pour un montant de 10 700€.

Il se trouve que nous avons déjà une subvention de 60% et qu'avec le FODAC on serait à plus de 75% or on ne peut être subventionné qu'à hauteur de 70%.

Marion demande si la demande de FODAC, on peut l'avoir tous les ans et pour quel genre de projet.

Madame le Maire dit que le FODAC sert pour tous les projets qui ne rentre pas dans les autres subventions et que tous les ans on peut faire une demande.

A l'unanimité le CM vote POUR annuler la première délibération et refaire une délibération avec les bons montants

**CONTRAT APAVE**

On a l'obligation de faire un diagnostic de sécurité. L'APAVE nous a transmis un devis de 468,00€ pour la vérification du jeu d'enfant.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote POUR LE CONTRAT APAVE

Marion soulève le problème de mise en sécurité du muret et demande s'il n'y a pas obligation de mettre une barrière.

Madame le maire confirme l'obligation de mettre des grilles, selon les normes de sécurité.

Madame MARTELLI souligne que cela ne ferait pas très esthétique, Madame BAK dit qu'il y a des choses qui sont très belles, très aérées

Monsieur PETIET dit qu'il y aura toujours des gens pour dire que cela va dénaturer le site

Madame MARION PASCAL expose qu'il faut que le garde-corps soit assez haut pour éviter que les enfants ne puissent passer par-dessus et propose de faire une demande de subvention pour faire ce projet. Soit un FODAC soit une subvention d'Amende de Police.

Madame le maire suggère que l'on fasse faire des projets avec des devis et que l'on ne pourra le faire que l'année prochaine.

Madame MARION PASCAL dit que la barrière soit au pied du muret pour éviter que le garde-corps ne soit pas trop haut, et que les barreaux doivent être à la verticale.

Madame MOYA dit qu'il y a au moins 100m de barrière et si on estime à peu près à 100€ le m avec la mise en œuvre

Sylvie Martelli propose de mettre des barrières de piscine,

Concernant les demandes de subvention pour ce projet il est un peu tard pour cette année, il faudra demander des devis et des projets pour garder le paysage comme il est

#### **AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU**

Madame le Maire dit qu'elle a pris en compte

Les factures EDF

Les prêts en cours

Le contrat de maintenance

Et le projet d'étude hydrogéologique

Ce qui fait un total de 14 987,53€

Pour équilibrer il aurait fallu consommer 9083,35 m<sup>3</sup>

Or nous avons consommé 5054m<sup>3</sup>

Pour équilibrer il faudrait payer 2,97€ le m<sup>2</sup>.

Marion Pascal demande quel est le coût actuel de l'eau

Madame le Maire dit que nous sommes à 1,65€

Madame le Maire dit qu'il faut justifier auprès du département, qui est le principal financeur, que nous augmentons doucement le prix de l'eau et comme il y a une réunion vendredi 25 septembre avec le département avec la signature du Contrat Départemental de solidarité territoriale et que l'on va mettre en avant le projet de forage de substitution.

Le conseil municipal reconnaît que l'on doit augmenter, et décide que l'on mette à 1,90€ le m<sup>3</sup>

A l'unanimité le Conseil Municipal vote pour une augmentation à 1,90€ le m<sup>3</sup>

## **DESIGNATION POUR REMPLACER ROLAND COMMISSION DE CONTROLE**

Suite au courrier de la préfecture, où il fait état du refus de la part de la préfecture de la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales de Monsieur PETIET Roland

Marion Pascal demande qui est nommé dans cette commission. Madame le maire dit qu'il y a eu une candidature pour l'administration c'est Madame JAMMET - REISER Marie Christine et une candidature pour le tribunal c'est Monsieur TURPAULT Olivier.

Marion Pascal demande combien de fois il faut se réunir, Monsieur Roland Petiet dit que la commission se réunit une fois par an et 20 jours environ avant des élections.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote pour MARION PASCAL

## **ANNULATION CREANCE**

Le trésorier demande à annuler une créance irrécouvrable d'un montant de 22,74€ au nom de monsieur SUEUR.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote la perte de créance

## **DEVIS POTEAU**

Monsieur ROLAND PETIET se retire pour éviter toute prise illégale d'intérêt

Sylvie MARTELLI explique qu'elle a contacté 3 entreprises pour mettre en place les poteaux d'adressage

3 devis pour les poteaux d'adressage, sont présentés

Éric GUDJE Reillanne 2400€

THOMAS CHASSANG 6500€

YANN PETIET 2675€

Concernant la pose des plaques, il est décidé que nous mettrions nous même les plaques, pour éviter d'augmenter le devis.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote pour l'entreprise ARTIRENOVE GUEDJ ERIC

## **DELIBERER SUR LES FRAIS DE REPRODUCTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

Suite à la demande d'un administré pour avoir accès aux différents documents administratifs concernant la mairie.

Madame le maire s'est référée à la CADA le tarif est de 0,18€HT/page noir et blanc.

Marion Pascal dit que tout le conseil municipal est au courant que la commune touche de l'argent de la part de Monsieur ANDLAUER c'est-à-dire 23,11€

Marion Pascal demande combien de page ont été copiées, Madame Sylvie MARTELLI dit qu'il y a eu une centaine de pages et qu'elle a passé l'après-midi à les faire, et que pendant ce temps elle n'a rien fait.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote pour que les administrés qui demandent des copies des documents administratifs, seront facturés 0,18€ /HT la page noir et blanc

## **Concession ANDLAUER**

Madame le maire fait l'historique de ce dossier

« Madame Catherine Charbonnier avait rangé les documents du cimetière et avait déjà soulevé le problème de la Concession de Monsieur ANDLAUER , en effet il était spécifié que 16% avait été réglé. »

Martelli Sylvie, qui a suivi le dossier, reprend la parole et dit « sur le document de la mairie il n'y avait pas le numéro de pièce justificatif de paiement, j'en informe monsieur Andlauer, qui dit qu'il va faire des recherches de son côté et nous dit qu'il n'a rien trouvé non plus. Lucie est venue en mairie, en disant qu'elle était sûr d'avoir tout réglé et qu'elle ne voulait pas si jamais elle décédait laisser des dettes à ses héritiers. Je lui ai dit de ne pas s'inquiéter et que j'allais regarder dans les archives voir si je ne trouvais pas un document. J'ai été dans les archives, j'ai trouvé le justificatif comme quoi ils ont bien payé la totalité de leur concession » Après des heures de recherche j'ai retrouvé le justificatif collé avec un autre justificatif d'une autre personne depuis 1972.

J'ai contacté Monsieur et Madame ANDLAUER afin qu'ils viennent récupérer le document jeudi 24 septembre à 16h00

## **QUESTION DIVERSES**

Madame SYLVIE MARTELLI prend la parole,

On a eu des relances par M.ANDLAUER sujet et d'autre que vous avez eu par mail les pièces, en plus de venir à la mairie, en plus de demander des documents, il a une attitude pas forcément cordiale. Roland lui a posé une question en toute simplicité, il l'a pratiquement envoyé bouler, c'est du non-respect vis-à-vis d'un élu de la république. De plus pour me remercier d'avoir pris du temps pour retrouver le justificatif de paiement de concession, Monsieur Andlauer s'est permis de mettre dans ma boîte aux lettres personnelle une copie d'un mail qu'il avait envoyé à la mairie, et que pour elle c'est une atteinte à sa vie privée. Madame Martelli explique qu'elle a envoyé un mail à Monsieur Andlauer pour lui dire que les courriers de la mairie doivent être adressés à la mairie et en aucun cas doivent être mis dans sa boîte aux lettres personnelle.

De plus elle estime que Monsieur ANDLAUER n'a pas une attitude très correcte, il est normal qu'il demande des documents c'est normal, mais son attitude envers les élus n'est pas acceptable, il joue du respect de l'âge

Madame le maire rappelle que sur le dernier mail envoyé le 10 septembre, il demande des documents tels que les études, analyses expertises etc... que seul le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre peut lui fournir. Quant à certains documents, il ne peut y avoir accès selon la CADA. Pour information, tant que le dossier n'est pas terminé, rien ne pourra lui être transmis.

Il nous a demandé le compte rendu, ils sont sur le site internet,

Il nous a demandé toutes les délibérations depuis que l'on a été élu, on lui a fourni

Il nous demande maintenant tous les procès-verbaux.

*Place des Marronniers  
04110 AUBENAS LES ALPES  
Tél : 04.92.76.61.64*

*Courriel : [mairie-aubenaslesalpes@wanadoo.fr](mailto:mairie-aubenaslesalpes@wanadoo.fr)  
URL : [aubenas-les-alpes.fr](http://aubenas-les-alpes.fr)*

Madame Martelli reprend la parole et demande à Madame le maire de relire le début et la fin du mail du 10 septembre

Madame le maire fait lecture

*Conscient de la gêne occasionnée par notre demande de consultation de documents administratifs, nous vous remercions de nous avoir réservé un temps de consultation en mairie le 3 septembre dernier, et adressons copie de ce message à Madame Martelli (1er adjoint) et Monsieur Petiet (2ème adjoint), constituant avec vous l'exécutif de la mairie ; nous souhaitons aussi que Christine (secrétaire de mairie) soit remerciée pour la qualité de son travail de préparation.*

Et à la fin il dit :

*Vous réitérant nos remerciements et notre attente des pièces manquantes (procès-verbaux des réunions des conseils municipaux de 2020 & Acte d'engagement dans sa réelle version signée c'est-à-dire non masquée), ce ne sera donc qu'ultérieurement que nous vous communiquerons nos premières observations ; nous vous prions de croire, Madame le Maire, à l'assurance de notre amicale considération.*

Madame le maire demande à Monsieur PETIET, qui a été maire pendant 19 ans, s'il a déjà fait des procès-verbaux.

Monsieur Petiet dit qu'il n'en a jamais fait. Et même avec Monsieur Minié en 1989 et qu'il n'a jamais trouvé dans les archives de PV de conseils municipaux même à l'époque où Lucie ANDLAUER était au conseil.

Marion Pascal demande ce qui est inscrit dans le cahier ? est-ce un compte rendu ou un PV ?  
Madame le maire dit que ce sont des Comptes rendus, et qu'elle a fait des recherches concernant les PV et que ceux-ci ressemblent à des comptes rendus et que le conseil d'état estime qu'un PV et un compte rendu peuvent être des documents uniques

Madame le maire dit qu'elle a appelé la préfecture, en présence de Sylvie Martelli, La personne de la préfecture me dit que les comptes rendus doivent être affichés en mairie, et je lui réponds que personne ne vient en mairie et c'est pour cela que je les mets sur le site de la mairie ; Il me dit que je suis couverte légalement.

De plus Monsieur Andlauer dit dans son mail que ce sera qu'ultérieurement LA PREMIERE OBSERVATION ce qui implique qu'il va y en avoir d'autres.

Madame Martelli s'insurge et dit qu'elle ne peut accepter que cela continue comme ça, Monsieur Roland Petiet dit, « j'en ai ras le bol des attitudes de Monsieur ANDLAUER qui parle au nom de la population, quelle population représente-t-il ? Ils sont 5

Quand il dit qu'il a fait le PLU avec les habitants, il l'a écrit noir sur blanc, ils étaient 3 Julien LUC, M. Olivier de Vachères, M ANDLAUER, moi en tant qu'élus et M. MOYA en tant qu'AMO,

Il s'arroge le droit de parler au nom des habitants, depuis les dernières élections où il y a eu une liste d'opposition, qui ne veut pas dire son nom mais c'est quand même une liste d'opposition, ils n'ont pas été élus c'est la loi de la démocratie. ET maintenant, on l'impression qu'ils viennent par derrière et qu'ils veulent jouer le rôle de l'opposition. Mais de quel droit ? ils ne sont pas élus, ils ne font pas partie du conseil municipal ?

Je me pose la question : où veulent ils en venir ? J'ai posé la question à Philippe ANDLAUER, quand il est venu demander les documents, « pourquoi vous faites tout ça. » Il m'a répondu « je n'ai pas le temps, tu vois bien que je travaille » on était en mairie » ...

-

Madame MARTELLI dit que cette phrase a été dite en criant, et que l'attitude méprisante de Monsieur ANDLAUER, vis-à-vis de l'élus Monsieur Roland PETIET lorsque celui-ci lui a demandé pourquoi il avait besoin de ses documents.

Monsieur PETIET dit « ce qu'il cherche peut-être c'est que la crise relationnelle étant ce qu'elle est, les membres du conseil démissionnent. Et cela va aboutir à de nouvelles élections et que personnes ne veuillent se présenter. Ce qui impliquera le rattachement à SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE ».

Madame MARTELLI reprend la parole en disant « tu t'engages pour la commune, tu donnes de ton temps, et que tu as des personnages qui te dénigrent et qui ne te respectent pas...Qu'est-ce que l'on peut faire ? »

MONSIEUR PETIET reprend la parole et dit « qu'il n'y a plus de point de non-retour, et qu'ils ont été trop loin. Monsieur ANDLAUER lui a demandé de venir le voir chez lui pour parler de la mairie. Je vais y aller, mais je n'ai plus rien à lui dire. Monsieur LENOBLE m'a envoyé un mail pour avoir les comptes rendus des réunions, je lui ai répondu que s'il voulait les avoir qu'il envoie un mail à la mairie, car vu la dégradation de la situation au point de vue relation, je ne veux plus faire le messenger »

Est-ce qu'ils cherchent la faille, dans le système pour pouvoir attaquer la commune ? Ils ne se rendent pas compte que leur attitude devient insupportable et qu'ils se mettent tout le conseil municipal à dos

Madame le maire suggère que l'on appelle la préfecture, suite à la circulaire du garde des Sceaux, afin qu'elle nous mette en relation avec un service juridique ou le tribunal afin de faire cesser ce harcèlement

Marie BAK suggère de faire une main courante et de voir la gendarmerie ce que l'on peut faire.

Monsieur PETIET Suggère de faire les démarches auprès de la gendarmerie, ou de la préfecture et selon les résultats on fait un conseil municipal extraordinaire.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote pour faire les démarches nécessaires à la cessation de harcèlement